



## L'édito

Certains responsables du Spelc Centre Poitou-Charentes parcourent les contrées du Centre-Val de Loire depuis plus de 20 ans et celles de Poitou-Charentes depuis maintenant 8 ans. Depuis toutes ces années, nous nous investissons dans des commissions qui exercent une influence sur l'utilisation des moyens d'enseignement. Dans une période problématique sur le plan de l'emploi, il nous est apparu important de confronter cette expérience cumulée à la réalité démographique, aux témoignages issus du terrain et aux perspectives d'avenir.

Dans cette gazette, nous voulons partager cette réflexion. D'une part, il s'agit de vous informer. D'autre part, il nous semble important d'exprimer nos convictions.

Une fermeture, qui aurait autorisé une ouverture dans un contexte plus favorable, permet un maintien ailleurs, peut-être à l'autre bout de l'académie. Admettons que cette interdépendance existe et qu'elle doit traduire une solidarité. C'est aussi un principe qui se vit au sein de notre organisation. La somme des cotisations des adhérents permet d'intervenir et d'engager des moyens financiers pour défendre tous les personnels qui rencontrent des difficultés.



**Bruno GOUILLON**

« **Quel avenir pour l'Enseignement catholique dans nos académies ?** » Pages 2 à 5  
« **Masques en rade ou mascarade ?** » et « **Les questions de nos adhérents** » Page 6

## Les élus en action



### CCMI et CCMA Orléans-Tours

Les élus du Spelc Centre Poitou-Charentes siègent de préférence en présentiel. Cependant, les contraintes sanitaires actuelles imposent la tenue des commissions en visioconférence.

#### Second degré

Une CCMA a eu lieu jeudi 11 mars à distance, ce qui rend les échanges difficiles entre les coupures de son et les bruits parasites. La délégation du Spelc, menée par Jean-Marie Refeuille, a interpellé l'administration sur plusieurs sujets.

Des enseignants de plus en plus nombreux ne parviennent pas à comprendre le résultat de leur évaluation dans le cadre des rendez-vous de carrière. Certains ont de bonnes raisons de s'interroger quand ils constatent un écart entre l'évaluation des items et l'appréciation finale reçue. Il a été rappelé que ce problème est à l'origine des recours gracieux formulés par des enseignants pour demander une révision auprès de la Rectrice.

Il a été signalé que des enseignants se plaignent de ne pas recevoir les circulaires que les chefs d'établissement ont obligation de porter à leur connaissance.

Suite à la diminution de la dotation globale horaire de nombreux établissements, le Spelc a demandé que les règles de déclaration des enseignants en perte d'emploi soient respectées.

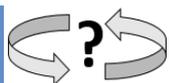


*Jean-Marie Refeuille ne perd pas le sourire malgré les conditions pour siéger en CCMA.*

#### Premier degré

Une CCMI est prévue le 9 avril. Cette commission vérifiera et validera les promotions. L'avancement accéléré des maîtres contractuels et l'avancement au choix des maîtres délégués sont à l'ordre du jour.

Pour le moment, nous n'avons aucune certitude sur les modalités de la réunion, en présence ou à distance.



## Quel avenir pour l'Enseignement catholique dans nos académies?

La rentrée 2020 a été marquée par un recul global du nombre d'élèves scolarisés dans l'Enseignement catholique. Il s'agit de l'accélération d'une tendance qui se dessine depuis 3 ans maintenant. Ce sont environ 28 000 élèves en moins dans le premier degré entre 2017 et 2020, alors que le second degré en a accueilli 21 000 de plus sur la même période. La baisse régulière du nombre de naissances depuis 2014 est en grande partie responsable de la perte d'effectifs en premier degré. Les chiffres publiés par l'Insee au début de l'année annoncent une poursuite de cette trajectoire.

Les conséquences de cette évolution sont visibles dans l'actualité à travers les annonces des retraits d'heures ou d'une réorganisation des enseignements. En premier degré, ce sont 39 fermetures de classe pour nos deux académies qui n'échappent pas à cette réalité. Ces mesures sont parfois prises avec un certain fatalisme, parfois ressenties comme une injustice. Nous devons essayer de comprendre quelles sont les particularités de nos territoires, comment nous en sommes arrivés à cette situation et quelles perspectives peuvent être envisagées.

### Des données chiffrées implacables

Nos deux académies comportent dix départements. A la rentrée 2015, sept d'entre eux connaissaient une hausse de leurs effectifs. A la rentrée 2020, il n'y en a plus qu'un qui entre dans cette catégorie. Et encore, ce département n'échappe pas à la baisse de ses effectifs dans le premier degré.

Cela fait deux ans de suite que la rentrée est « mauvaise » dans l'académie Orléans-Tours, à un point tel que le nombre d'élèves a retrouvé le niveau connu en 2013.

L'infléchissement dure depuis quatre ans dans l'académie de Poitiers. Ce sont de grandes tendances qu'on retrouve dans l'évolution globale des effectifs sur le plan national. Dans tous les départements, le premier degré connaît un déclin avec l'école maternelle qui subit une accentuation constante de son recul depuis quatre rentrées maintenant. Les effectifs des collèges ont tendance à stagner quand ceux des lycées conservent une bonne dynamique.

Bien évidemment, il y a des disparités entre régions et aussi à l'intérieur d'une même académie.

### Evolution des effectifs de l'Enseignement catholique dans nos deux académies (2014-2020)\*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cher (18) Bourges	4 291	4 348	4 354	4 349	4 374	4 342	4 303
Eure-et-Loir (28) Chartres	10 024	10 320	10 438	10 460	10 484	10 534	10 380
Indre (36) Châteauroux	2 547	2 564	2 509	2 509	2 486	2 392	2 337
Indre-et-Loire (37) Tours	15 401	15 499	15 456	15 415	15 381	15 201	14 976
Loir-et-Cher (41) Blois	7 576	7 535	7 419	7 453	7 428	7 365	7 226
Loiret (45) Orléans	14 732	14 754	14 929	14 990	15 054	14 974	15 018
<b>Académie d'Orléans-Tours</b>	<b>54 571</b>	<b>55 020</b>	<b>55 105</b>	<b>55 176</b>	<b>55 207</b>	<b>54 808</b>	<b>54 240</b>
Charente (16) Angoulême	6 808	6 804	7 233	6 990	7 004	7 011	6 993
Charente-Maritime (17) La Rochelle	8 443	8 525	8 601	8 631	8 500	8 333	7 997
Deux-Sèvres (79) Niort	13 364	13 223	13 613	13 316	13 245	13 286	13 240
Vienne (86) Poitiers	10 795	11 093	11 017	11 289	11 454	11 490	11 368
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>39 410</b>	<b>39 645</b>	<b>40 464</b>	<b>40 226</b>	<b>40 203</b>	<b>40 120</b>	<b>39 598</b>

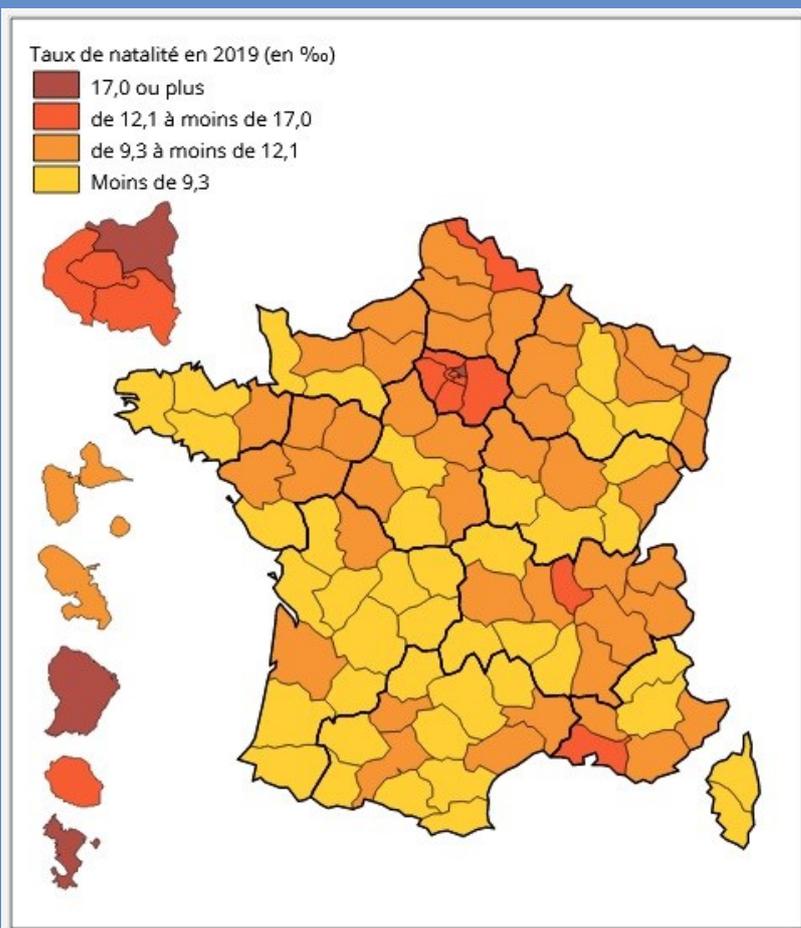
\*Ce tableau a été construit à partir des chiffres publiés chaque année par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

## Un constat qui n'est pas une surprise

Dans son constat de rentrée 2018, Yann Diraison exposait les difficultés à venir et la problématique qui se présentait dès lors à l'Enseignement catholique. Juste quand nous connaissions un tassement des effectifs, la loi de finances de l'époque prévoyait des suppressions de postes. Des choix de gestion en ont découlé et ont entraîné une nouvelle répartition des moyens. Au bout de la chaîne, des retraits. Dès lors, il n'y aurait plus suffisamment de possibilités pour ouvrir dans les lieux où les inscriptions affluent, essentiellement dans les grandes villes et leurs alentours. Il y aurait à coup sûr des fermetures massives dans les zones rurales. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous étonner quand nous est évoquée la suppression d'une classe ou même la fermeture d'un établissement.

## L'Enseignement catholique devant un défi

A cette époque, le Secrétariat général se positionnait clairement : il n'était pas question de renforcer le processus de désertification de certains territoires. Malgré une évolution démographique inéluctable, l'Enseignement catholique affichait une volonté de conserver un maillage minimal. En 2020, ce n'est plus l'heure des déclarations d'intention, nous sommes placés devant des réalités qu'il faut affronter. Alors qu'il faut rendre des postes ou des heures, comment l'Enseignement catholique peut-il maintenir des établissements dans des territoires en souffrance tout en développant ceux situés dans des zones urbaines qui attirent potentiellement plus de familles ? C'est un défi complexe auquel il n'était pas forcément préparé.



## Des petites régions

Ce questionnement à l'échelle nationale s'applique encore plus durement en Centre-Val de Loire et en Poitou-Charentes. Nos deux territoires font désormais partie de ce qu'on peut appeler des « petites régions ». Certes, les quatre départements de Poitou-Charentes font désormais partie de la Nouvelle Aquitaine, la plus vaste région de France, mais l'entité académie de Poitiers a été conservée. Quand vous habitez dans les Deux-Sèvres, l'influence de la grande région ne saute pas aux yeux.

Ce qui compte énormément en 2020, c'est l'attractivité des métropoles. Nos académies n'en ont aucune. Même si elles en portent le titre, Tours et Orléans sont plus considérées comme des agglomérations et ne rivalisent pas avec Lyon ou Bordeaux. Nos deux académies sont donc peu peuplées, sans métropole. Les études les plus récentes montrent que ces territoires dépourvus de métropole produisent moins de richesse, sont moins dynamiques et par conséquent, moins attractifs.

*Taux de natalité des départements français en 2019*

(Source : Insee)

## Moins d'attractivité, moins de naissances, moins d'élèves

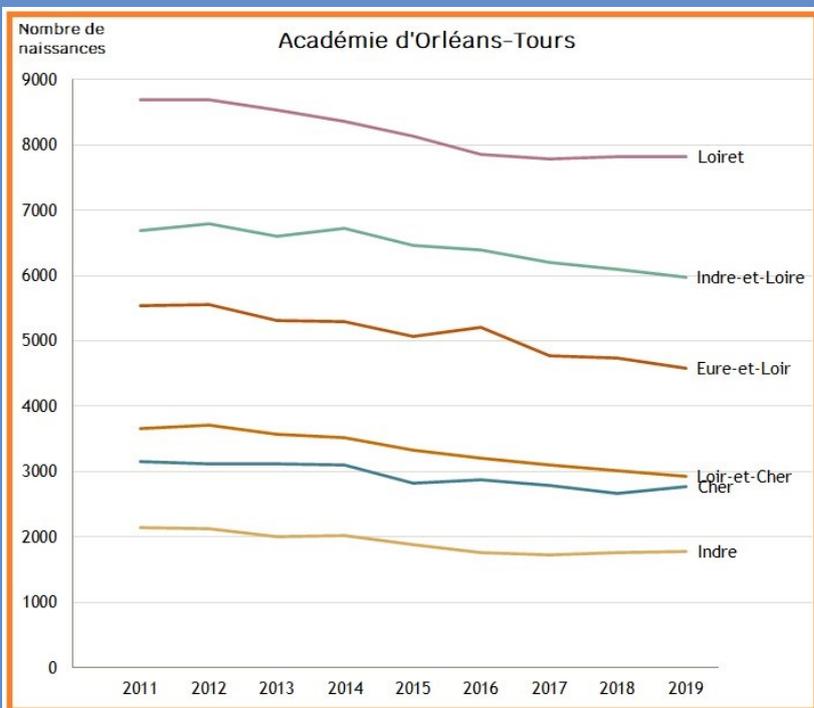
Un jeune qui veut poursuivre des études ou à la recherche d'un emploi avec une évolution de carrière se tourne vers les grandes métropoles. Des familles acceptent de venir s'installer en Centre-Val de Loire ou en Poitou-Charentes, mais accepteront tout aussi facilement d'en partir. Dernier élément, le nombre de naissances qui est en baisse sur le plan national est aussi en relation avec le phénomène de métropolisation. Cinq de nos dix départements font partie de ceux qui ont les plus faibles taux de natalité.

A l'intérieur de nos régions, il existe aussi une grande disparité. On le constate d'ailleurs dans les commissions d'emploi. Quand on s'éloigne des agglomérations, la diagonale du vide n'est pas loin. Les départements du Berry en sont une illustration bien connue. Le même constat est maintenant effectué dans d'autres

secteurs : le sud de l'Indre-et-Loire, le couloir Vendôme-Nogent le Rotrou ou celui de Ruffec-Confolens.

## Une implantation qui date

Tant bien même, l'attractivité d'une agglomération comme La Rochelle ou Tours ne suffit pas à remplir des classes. Les établissements ne sont pas situés où les familles peuvent se loger. La périurbanisation a pris de vitesse l'implantation des établissements catholiques, souvent situés dans des quartiers proches du centre historique ou à la campagne. Les logements se sont multipliés en périphérie des grandes villes. L'Etat a les moyens d'y construire des établissements neufs. Cela demanderait des investissements colossaux à l'Enseignement catholique de suivre ce mouvement.



Encore une fois, ces constats ne sont pas nouveaux. Des outils statistiques fiables et gratuits existent de nos jours et ils sont accessibles. Surveiller l'évolution démographique, économique et sociologique d'un territoire est relativement aisé. Les rectorats s'appuient sur des projections annuelles pour prévenir les acteurs de l'Enseignement public. Nous avons pu observer que ce n'est pas encore une habitude dans l'Enseignement catholique.

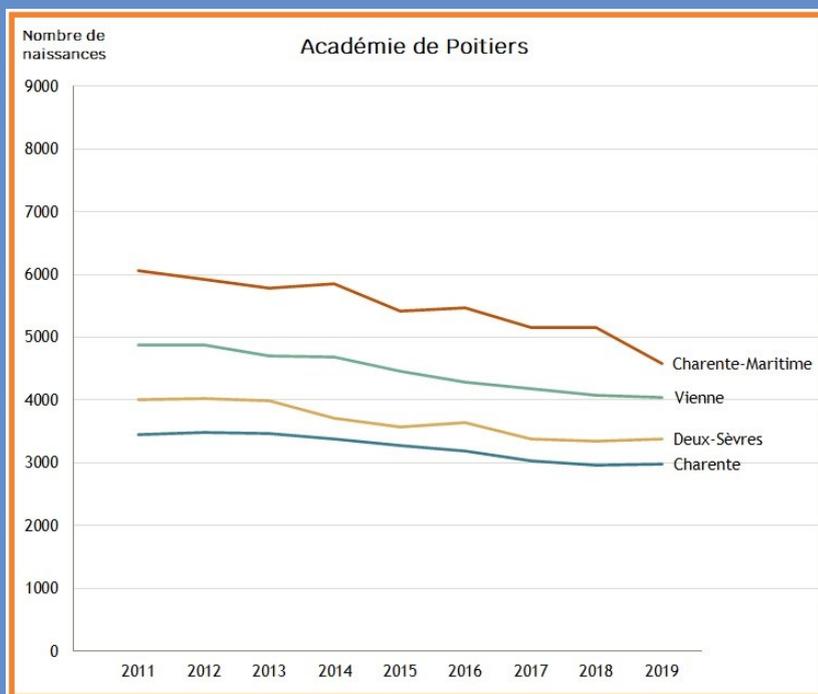
### Il ne faut pas rêver.

Quand on observe les courbes du nombre de naissances dans nos départements, il ne faut pas s'attendre à monts et merveilles. Il paraît évident, par exemple, que l'Indre-et-Loire, l'Eure-et-Loir ou la Charente-Maritime risquent d'avoir encore moins d'inscriptions en maternelle dans les années qui viennent. Il faut aussi s'attendre à ce que les baisses répétées en premier degré finissent par avoir une répercussion en second degré. Jusqu'à 2024 environ, les collèges accueilleront des élèves issus d'années encore suffisamment prolifiques en naissances.

### Des enjeux humains

Tous ces chiffres ne doivent pas nous faire oublier qu'il y a des enjeux humains. En premier lieu, nous pensons aux emplois des salariés des établissements. Une fermeture de classe peut entraîner une non-reconduction de contrat ou un licenciement pour des motifs économiques. Se mettre en quête d'un nouvel emploi s'avère extrêmement compliqué dans certains secteurs géographiques. Pour les enseignants, une fermeture de classe ou des pertes d'heures sont synonymes de mobilité. C'est un moindre mal. Cependant, enseigner sur trois établissements ou passer plus de temps en voiture que devant ses élèves, ce n'est ni confortable, ni gage de qualité. N'oublions pas les inquiétudes des familles qui s'interrogent sur la pérennité de l'établissement qu'elles avaient choisi.

Malheureusement, il faut reconnaître que ces critères ne sont absolument pas pris en compte quand une décision de fermeture est dans la balance.



## De quels leviers dispose l'Enseignement catholique pour inverser la tendance ?

### Trouver des intérêts communs

Il peut agir sur ses structures. En Poitou-Charentes, il a été décidé d'avoir une politique interdiocésaine. Les quatre départements comportent trois diocèses qui ont accepté de ne former qu'un seul Codiec. Des choix ont été faits. Il a fallu se résoudre à fermer des classes dans des zones en perte de population pour en ouvrir dans les agglomérations. Ces décisions ont permis d'amortir le choc jusqu'à cette rentrée 2020. La réflexion est en cours en Centre-Val de Loire. Si une CRDE a été mise en place et si des outils sont partagés, les choix en matière de déploiement restent l'affaire de chaque diocèse. Soit quatre entités qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts et qui prennent des décisions parfois déroutantes pour les voisins. Nous sentons bien la nécessité de trouver des intérêts communs.

Ensuite, si la réflexion est généralement posée sur tous les secteurs, il faut la poursuivre sans se mettre de barrières.

### De nombreuses questions

En premier degré, la préoccupation principale porte sur les écoles qui ont peu de classes, souvent en milieu rural. Quand une école, dite petite par sa taille, mais parfois riche de son inventivité, continue d'accueillir moins d'élèves, à quel moment doit-on dire stop ?

En second degré, les lycées éloignés des agglomérations sont menacés. Depuis la réforme, ils s'efforcent de proposer un éventail de spécialités suffisamment large. Mais ils ne peuvent pas s'aligner sur l'offre des lycées de ville.

Nous voyons se développer une tendance à l'enseignement hybride, avec des cours en visioconférence, des élèves pris en charge sur plusieurs sites. Ces adaptations répondent-elles aux attentes des familles ? Il est certainement plus simple et moins onéreux d'inscrire son enfant dans un lycée public avec un professeur devant des élèves.

#### Retrouver des alternatives simples et formatrices

L'enseignement professionnel doit faire attention aussi. Au fil du temps, de nombreuses filières ont été ouvertes. Parmi elles, certaines ne font pas toujours le plein, c'est le moins que l'on puisse dire. Certes, les chefs d'établissements ont mis en place des organisations moins gourmandes en moyens pour maintenir des filières parfois désertées. Mais comment croire que ce n'est pas au détriment de la qualité de l'enseignement ? Et comment imaginer que suivre un enseignement dans une classe de 3 ou 4 élèves constitue une alternative formatrice pour ces jeunes ?

Peut-être vaudrait-il mieux revenir à des solutions simples en s'assurant de l'essentiel, une garantie des horaires et des contenus d'enseignement prévus dans les textes officiels.

#### Communication et parts de marché

L'imagination ne manque pas, l'Enseignement catholique s'affiche sur les bus de ville, sur l'emballage des baguettes chez le boulanger. Est-ce la meilleure façon de construire son avenir et de recruter des élèves ? Cette communication est devenue un exercice imposé. Des écoles l'ont très bien compris en utilisant les outils numériques et les réseaux sociaux qui entretiennent les liens avec les jeunes ou leurs familles. Mais je ne suis pas persuadé que cela génère une plus-value et établisse une véritable confiance.

A ce jour, nous pouvons nous demander si l'Enseignement catholique est condamné à récupérer des parts de marché pour éviter de gérer une crise. Il ne faut pas s'attendre à ce que la situation s'améliore d'elle-même dans les années qui viennent. En regardant l'évolution démographique, il faut même s'attendre à un déclin plus important.

Si le critère « effectifs » est prépondérant, on peut se poser la question des autres paramètres. Lequel doit peser le plus, parmi la santé financière, le dynamisme pédagogique, l'indice de position sociale des familles ou l'accueil de tous, entre autres ?

#### Dynamisme pédagogique pour glaner des élèves dans les zones rurales



Deux défis parmi d'autres pour l'Enseignement catholique

#### Accueil des élèves dans des projets garantissant des formations complètes



Il ne s'agit pas de brandir tel ou tel élément en fonction de ce qui arrange les familles les plus influentes ou l'équipe ayant le meilleur porte-voix. Il s'agit de fixer une politique qui peut être expliquée à toutes les composantes, à laquelle on pourra se référer pour justifier des décisions. A défaut, les familles et les équipes pédagogiques perdront confiance dans l'institution. En écoutant les réactions des uns et des autres, je me demande si ce phénomène n'est pas déjà en marche.

Dans les coulisses, les responsables enquêtent et débattent sur les inflexions à donner à une trajectoire qui peut encore être modifiée. Un texte est en cours d'élaboration au niveau national, il doit donner les principales orientations pour l'avenir avec une série d'échéances en 2021.

La démarche prospective appelée par le Secrétariat général depuis des années doit prendre tout son sens, rapidement, et aussi, plus concrètement que l'opération « Réenchanter l'Ecole ».

Pour préparer des fermetures inéluctables sur le terrain et trouver des moyens de redéploiement.

Pour épauler et orienter les établissements à la recherche d'un nouvel équilibre.

Pour restaurer un sentiment d'appartenance collective à un projet différent et donner envie aux enseignants de demain.

## Les questions des adhérents

*Si le Spelc vous apporte des réponses, c'est que vous avez posé les bonnes questions. La preuve dans cette rubrique.*

Suite à une demande des parents, devons-nous administrer des médicaments à un élève ? Quel est notre niveau de responsabilité à ce sujet ?

### La réponse de Brigitte Leclerc :

Toute modification de l'accueil et en particulier la prise de médicaments à l'école doit passer par un Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé. Ce PAI qui précise les conditions : les horaires d'accueil de l'enfant (à temps complet ou pas, avec ou sans cantine, garderie), le besoin d'un encadrement spécifique. La prise de médicaments, la posologie et les conditions (où? quand? avec qui?) seront fixées par écrit dans ce document.

Si la prise de médicaments doit avoir lieu en dehors des horaires de classe, ce n'est surtout pas aux enseignants de l'effectuer.

Une circulaire du 10/02/2021 publiée au B.O. du 4 mars 2021 définit les règles concernant le PAI.

(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)

Alors que je devrais être exonéré du malus AGIRC-ARCOO, celui-ci m'a été appliqué lors de mon départ dans le régime général. Que puis-je faire ?

Je suis parti en retraite progressive au taux de 50% (mi-temps travaillé) et Humanis me notifie ma retraite au taux de 20%. Comment faire valoir mes droits ?

### La réponse de Philippe Mesnager :

Ces deux questions représentent à elles seules 90% des « anomalies » remontées par les adhérents dont nous suivons les dossiers.

De fait, même pour un départ ou un basculement (après RETREP) dans le régime général, une exonération du malus AGIRC-ARRCO est possible dès 62 ans, si par exemple le droit à une retraite à taux plein était ouvert depuis un an dans le dispositif « carrière longue ».

Dans la pratique, Humanis applique systématiquement le malus et c'est au demandeur de faire valoir ses droits. Le service retraite du Spelc Centre Poitou-Charentes a obtenu que plusieurs dossiers de ses adhérents soient réétudiés et le malus supprimé.

De même, nous sommes intervenus pour faire modifier les taux de versement de retraite progressive au regard de la quotité réellement travaillée.

Ces deux situations démontrent qu'il est important de continuer à faire suivre et vérifier son dossier par le Spelc Centre Poitou-Charentes, même après son départ à la retraite.

Et pendant ce temps-là...



On cherche encore des masques...

Nous sommes en mars 2021 et cela fait dix mois que les enseignants et les salariés ont pris l'habitude de porter un masque au travail.

Il subsiste pourtant des poches de résistance. A ce jour, avoir des masques en rade confine à la mascarade.

Au mois de janvier, il nous a été demandé pourquoi les services académiques ne fournissaient plus de masque. Il s'est avéré que le chef d'établissement ne savait toujours pas où s'adresser pour obtenir les masques qui avaient bien été prévus pour son équipe. En février, une salariée nous a affirmé que son établissement ne lui avait fourni que deux masques depuis la rentrée de septembre. Dans un autre établissement, les professeurs se débrouillaient pour s'équiper eux-mêmes...

**Masques  
obligatoires  
à l'école**

Masque en tissu industriel de **catégorie 1** (testé par un laboratoire et respectant les normes de l'Afnor)

La semaine dernière, des parents d'élèves s'étonnaient que des enseignants portent encore des masques « faits maison ». Dès l'annonce du changement de règles qui a rendu obligatoire le port d'un masque de niveau 1 à partir du 8 février, bien des familles ont réagi sans même attendre une consigne de l'établissement.

**Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50**

**Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26**

**Mail : [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)**

**Responsable de publication : Martine Schulé**